

# Pourquoi je suis contre l'interdiction du Coran et de l'Islam en France

Bien que n'ayant pas lu « Reconquista Ou Mort De L'Europe », j'ai regardé attentivement l'interview en deux parties de René Marchand et lu les articles de Pierre Cassen et Christine Tasin demandant l'interdiction du Coran puis de l'Islam en France, et exigeant aux musulmans de quitter l'un ou l'autre. Je me permets d'exprimer respectueusement mon désaccord avec ces propositions. La raison est la même qui motive ma lutte contre l'islamisation : la liberté. Je considère que dans une république démocratique digne de ce nom, on n'interdit pas l'édition, la publication ou la possession d'un livre, même s'il contient des messages dangereux. Il en va de même pour les croyances religieuses et politiques, la Constitution nous garantit la liberté de croire en ce que nous voulons. Aucune exception n'est faite, pas même pour les idées les plus ignobles ou les plus absurdes. Quant à pouvoir les exprimer, c'est une autre histoire.

Interdire le Coran me paraît également impossible d'un point de vue pratique. Supposons qu'on arrive à empêcher son édition sur le territoire français et l'importation illégale, et que toutes les copies existantes aient été saisies et détruites par l'Etat. Que faire alors des innombrables sites internet où il est disponible en intégralité ou en partie, et ce dans plusieurs langues différentes? Faudrait-il tous les bloquer? Et quid des islamologues et autres experts, qu'il s'agisse de critiques comme René Marchand ou de modernistes comme Rachid Benzine? Comment envisager des futurs débats et critiques sur l'Islam si l'accès au Coran leur est interdit? Ou devrait-on le réserver uniquement à des gens ayant passé un test idéologique?

Il en va de même pour l'interdiction de la pratique de l'Islam. Comment définirions-nous la pratique? Cela s'étendrait-il à la prière chez soi avec son tapis? Devrait-il être interdit pour un musulman d'exprimer publiquement qu'il croit qu'il n'y a de Dieu qu'Allah et que Mahomet est son prophète? Seul un état policier totalitaire me paraît capable d'interdire toute pratique de l'Islam.

Non, de telles interdictions me semblent aller à l'encontre des principes que nous voulons sauvegarder. Il n'existe pas de solutions magiques et facilement applicables qui permettraient de désislamiser le pays à 100%. Je préfère une approche plus pragmatique et progressive, respectueuse des libertés individuelles mais intransigeante sur la défense des lois et valeurs de notre pays:

- 1) Gel de toute immigration pendant au moins 10 ans.
- 2) Gel de toutes les constructions de mosquées.
- 3) Infiltration et investigation approfondie de chaque mosquée de France par les services de renseignement pendant une période d'au moins un an. Le but serait de vérifier ce qu'on y enseigne, qui l'on y invite et qui les finance.
- 4) Au terme de cette mission secrète, fermeture de toute mosquée diffusant des enseignements contraires aux valeurs républicaines (*anti-sémitisme, apologie de violences conjugales, apologies de terrorisme, etc.*), appelant à un remplacement des lois de la République par la Charia ou financée par des groupes islamistes comme les Frères Musulmans.
- 5) Dissolution conséquente de l'UOIF, retrait de la nationalité française à tout officiel religieux islamique coupable des fautes mentionnée précédemment, suivie d'une expulsion du territoire avec interdiction définitive d'y retourner.

- 6) Fermeture de toute école coranique, avec interdiction d'en construire des nouvelles.
- 7) Interdiction de toute chaîne de télévision islamique diffusant des idées contraires aux valeurs françaises.
- 8) Proposition de loi visant à reconnaître les racines civilisationnelles judéo-chrétiennes des lois de la République et à interdire toute loi d'origine étrangère. Ou, si l'on veut être plus explicite, interdiction pour toute loi de s'inspirer de la Charia. De telles lois ont déjà été votées dans plusieurs états américains.
- 9) Pour les immigrants présents sur le sol français, mise en place d'un programme d'assimilation culturelle comprenant une éducation sur la démocratie, la laïcité, les droits de l'homme et les droits des femmes.
- 10) Présomption de légitime défense pour les policiers.
- 11) Autorisation à la police d'utiliser tous les moyens nécessaires pour rétablir la paix et le respect des lois de la République dans les territoires où elles sont contestées. Possible recours à l'aide de l'armée en cas d'urgence.
- 12) Rétablissement de la perpétuité réelle et de la double peine.
- 13) Des programmes scolaires remettant le savoir et la culture au coeur de l'éducation de l'enfant. Les programmes historiques devraient mettre une emphase sur les épisodes fondateurs de la France (Vercingétorix, Clovis, Charlemagne, Charles Martel, Napoléon) sans pour autant omettre les plus sombres. Concernant l'esclavage, celui pratiqué par les pays islamiques devrait être évoqué en même temps que celui pratiqué par les pays occidentaux.
- 14) Une fois l'immigration rétablie, plafonnage de toute future immigration à 10 000 immigrants par an.

15) Réforme du regroupement familial : la limiter aux seuls membres immédiats (avec tests ADN à l'appui) maîtrisant le français et s'étant engagés par écrit à respecter la loi et la culture française.

**Thomas Ricard**